



01/2006

n°

9.



Le Sud de l'Aisne s'engage dans un contrat «ATEnEE»

L'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne, qui regroupe six Communautés de Communes, a mis l'efficacité énergétique et l'environnement au cœur de sa charte de pays, adoptée en 2005. Son projet de territoire s'appuie en effet sur :

Le constat qu'il faudra, aménager et construire des logements, des équipements sociaux, de bâtiments tertiaires.

- La présence d'un nombre important d'artisans et d'entreprises du bâtiment disposant d'un savoir faire reconnu et porteurs d'un réel dynamisme (certains sont par exemple adhérents de la charte de qualité "Menuiseries 21").

- Les entreprises ont constitué le Pôle d'Excellence du Bâtiment Durable et de l'Habitat Sain). La nécessité d'articuler les fonctions urbaines et rurales, l'activité et le cadre de vie.

Le contrat « ATEnEE » comporte quatre axes d'intervention. La programmation énergétique, dans le cadre du SCOT, et la mise en œuvre de démarches d'analyses environnementales de l'urbanisme dans les opérations d'aménagement. Des programmes de rénovation énergétique des bâtiments existants de développement des énergies renouvelables, et de filières locales de valorisation de déchets du bâtiment. La formation des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage aux principes de la haute performance énergétique et environnementale. La sensibilisation de tous les acteurs locaux et la mise en œuvre de débats sur les questions environnementales. L'objectif : que les projets du territoire puissent être passés « au crible » d'une grille d'analyse du développement durable. Un chargé de mission, cofinancé par l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie, est chargé d'animer ce programme. ■

Christian FABRY

Bâtiment Durable : l'exemple du Gymnase nautique de Château-Thierry

Le 24 septembre dernier a été inauguré officiellement le tout nouveau « Gymnase nautique » de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry.

Conçu par l'architecte Eric Pace, cet équipement est destiné à accueillir des activités d'aviron, de kayak et de voile. Un projet original puisque cette structure est construite sur une zone inondable se situant en bord de Marne. L'architecte a donc privilégié une construction en hauteur (3 mètres) sur pilotis, avec une rampe d'accès pour les embarcations et une passerelle pour les piétons. La conception du bâtiment est dite « contextuelle », formes et matériaux sont puisés dans l'environnement existant.

La structure comprend bureaux, vestiaires et douches, une salle d'ergométrie pour les entraînements, une infirmerie et des espaces de rangement conçus pour recevoir 70 avirons, 50 kayaks et 10 voiliers optimistes.

Ce projet prend largement en compte les impacts environnementaux de la construction. Le choix des matériaux, notamment le bois, tient une place prépondérante. La construction

est réalisée principalement en bardage bois (mélèze et épicéa), ajouré pour les espaces de rangement des embarcations et pour des raisons de ventilation naturelle.

L'éclairage naturel des locaux est privilégié, de même que l'évacuation naturelle des eaux résiduelles issues des embarcations.

Les énergies renouvelables ne sont pas en reste puisque 20m² de capteurs solaires (soutenus financièrement par l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie) implantés sur l'auvent vont permettre d'assurer 60 % de la production d'eau chaude sur l'année.

Ce projet mené exclusivement par des entreprises locales, s'inscrit dans la volonté de développer un pôle d'excellence « Bâtiment Durable et Habitat Sain » sur ce territoire. Unique dans la région, il combine à merveille les soucis d'économie et de durabilité avec une architecture simple qui s'intègre parfaitement au paysage de bord de Marne. ■

ADEME - Ackli ASSAL
03 22 45 55 42



A la découverte des énergies renouvelables...

Comment fonctionne une pompe à chaleur géothermale ? Combien coûte un chauffe-eau solaire individuel ? De quelles aides financières peut-on bénéficier ?

Pour découvrir concrètement ce que sont les énergies renouvelables, le réseau des Espaces Info Energie a proposé dans le cadre des « Semaines Régionales de l'Environnement 2005 » un programme de visites de sites sur l'ensemble du territoire picard. 23 visites programmées entre le 20 septembre et le 13 novembre dernier ont permis à un très large public de découvrir la diversité des installations existantes, rencontrer leurs utilisateurs et échanger des informations pratiques. Ces

premières portes ouvertes avaient pour thème le chauffage et l'eau chaude solaire, la géothermie, et le chauffage automatique au bois déchiqueté.

Au regard du succès rencontré par cette première opération, nul doute que les conseillers énergie picards proposeront de nouvelles visites courant 2006 avec sûrement une ouverture sur de nouveaux thèmes comme la microhydraulique, l'éolien ou encore le solaire photovoltaïque. ■

Bertrand VERON
ADEME - 03 22 45 55 36



Tableau de Bord des déchets en Picardie

ADEME/Préfecture de la Région Picarde/Préfecture de la Somme/Conseil Régional de Picardie

Edition 2005 • Chiffres de l'année 2002

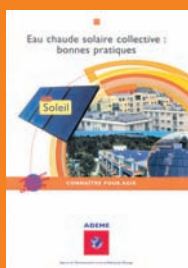
Retour sur l'organisation territoriale de la collecte et du traitement, sur la prévention de la production des déchets et sur la collecte et le traitement des déchets ménagers en Picardie.



Maîtriser l'énergie, gérer les déchets, préserver l'environnement

Réseau Énergie Environnement des Hôpitaux de Picardie/ADEME/Conseil Régional de Picardie

Ce livret invite les agents hospitaliers à entrer dans une démarche environnementale active chez soi comme au travail :
tri, collecte et recyclage des déchets ;
consommation d'énergie ;
déplacements urbains, ...



Eau chaude solaire collective : bonnes pratiques

ADEME ÉDITIONS/Octobre 2005

La hausse du prix du pétrole offre plus que jamais un contexte favorable au développement de production d'eau chaude solaire dans le collectif. Ce document nous permet de mieux connaître la valeur des solutions solaires avec l'espoir d'une ambition solaire partagée !



Vallons d'Anizy : la Picardie invente l'OPAH* environnementale

Lancée en juin 2003 par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) l'OPAH des Vallons d'Anizy permet la revitalisation rurale de 17 communes du canton d'Anizy-le-Château. L'étroite coordination entre l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie a su agir sur la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de la qualité environnementale des logements.

Maîtrise de l'énergie

Inciter et permettre aux propriétaires d'appliquer la réglementation thermique de 1989 dans les logements anciens : travaux d'isolation thermiques (parois opaques et vitrés), renouvellement d'air (systèmes de ventilation), régulation, programmation, chauffage et eau chaude sanitaire.

Qualité environnementale des logements

Conseiller les propriétaires sur leur gestion :
- de l'eau et des déchets (chasses d'eau économiques, réducteurs de pression),
- de l'énergie (thermostat d'ambiance programmable, délesteur) et le recours aux énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie).
- du confort acoustique et visuel (installation d'isolation phonique, de lampes basse consommation, utilisation de matériaux « sains »).

Depuis un an, l'OPAH a rencontré un vif succès auprès des propriétaires occupants (81%) : 29 logements ont été améliorés. Du côté des propriétaires bailleurs, le démarrage est plus lent mais les premiers résultats sont là avec 5 logements réhabilités.

La plupart des artisans mandatés sont originaires de la région (13% dans les Vallons d'Anizy

et 86% dans les cantons limitrophes ou du département). Les entreprises recrutées hors du département sont inférieures à 10%. L'OPAH a donc partiellement rempli son objectif : revitaliser une région rurale pour qu'elle ne se transforme pas en parc résidentiel.

Son succès résulte du partenariat entre tous les organismes impliqués dans le projet : la communauté de communes des Vallons d'Anizy, l'ANAH, l'ADEME (qui finance 10% des travaux), le Conseil Régional de Picardie, le Conseil général de l'Aisne, la CAPEB ou encore l'association Aisne Habitat qui anime l'Opération.

Cette initiative fait des émules puisque depuis juillet 2004, la Communauté de communes de la Picardie Verte a également signé avec l'Etat et l'ANAH une OPAH d'une durée de 3 ans, qui prévoit une action d'accompagnement incitant aux économies d'énergies (isolation des combles et des murs, installation de VMC hydro-réglable) et à l'utilisation des énergies renouvelables (installation de chauffe-eau solaire individuel, de chauffage thermodynamique, ...).

ADEME - Ackli ASSAL
03 22 45 55 42

*Une OPAH est une action concertée entre l'Etat, l'ANAH et une collectivité territoriale, pour réhabiliter un secteur urbain ou rural et d'améliorer le confort des logements en proposant aux propriétaires des taux majorés de subventions soumises à conditions. Il ne s'agit pas d'imposer des travaux mais de créer des conditions favorables à leur réalisation. Elle est précédée d'une étude « pré-opérationnelle » qui définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs et les moyens à mettre.



Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

360 kg par an et par habitant, c'est le poids des déchets ménagers chaque année en France. Un poids qui a doublé en 40 ans, du fait de l'évolution de nos modes de vie. La réduction des déchets ménagers est aujourd'hui l'affaire de tous (industriels, distributeurs, collectivités, associations et consommateurs) et dépend aussi de nos comportements individuels. Face aux enjeux et à la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'ADEME lance une campagne de mobilisation de 3 ans pour alerter les Français sur l'urgence de la situation et nous mettre en position d'agir au quotidien.

Un site internet (www.reduisonsnosdechets.fr) offre la possibilité de se familiariser avec la question de la réduction des déchets, en proposant des informations concises et concrètes sur un mode interactif et ludique (jeux, test, quiz...).

En Picardie en 2003, chaque habitant a produit plus de 660 kg de déchets dont 380 kg d'ordures ménagères. Il y a donc urgence à agir avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Si les actions de prévention se multiplient comme l'illustre la diminution des sacs de caisse (x% de

diminution en 6 mois) il reste encore bien du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif des 250 kg par habitant et par an affiché d'ici 2010.

De nombreuses actions ou projets sont en cours : un concours de dessin lancé pour créer un autocollant Stop pub (Valor'Aisne) ; des animations dans les galeries marchandes (Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise) ; un soutien aux sacs réutilisables (Beauvaisis, SMVO, CCI d'Abbeville) ; la sensibilisation aux achats éco-reponsables (PNR Oise Pays de France), une redevance incitative (Plateau Picard), sans oublier le compostage individuel et le réemploi dans les recycleries.

Pour aller plus loin, une prochaine réunion du réseau technique régional des déchets de l'ADEME permettra d'échanger sur ce sujet, de présenter le dispositif national des chargés de mission prévention et de proposer des programmes d'actions locaux ou régionaux.

ADEME - Sophie ROUAT
03 22 45 19 19

Le tri et la collecte des déchets de soins pour les particuliers

Risques de blessures ou de piqûres, transmission de germes, bactéries ou virus, les produits de soins peuvent être source de danger dans notre quotidien.

La communauté de communes du Plateau Picard (60) a mis en place en partenariat avec les pharmacies, la DDASS, la DRASS, la CPAM, l'association des diabétiques, et l'ADEME, une filière pour la collecte et le traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des particuliers en auto-médication.

Jusqu'ici, à défaut de collecte spécifique, les déchets de soins perforants utilisés par les particuliers étaient déposés dans des collecteurs plus ou moins sécurisés (ex : bouteilles en plastique) pour rejoindre ensuite les circuits classiques d'élimination des ordures ménagères ou de collecte sélective. Ce système présentait des risques d'accident sur l'ensemble de la filière (collecte, tri, stockage) mais aussi sur la voie publique.

La collectivité a souhaité répondre à cette problématique en proposant aux habitants un service simple et gratuit pour l'élimination de

leurs DASRI perforants et en sécurisant le circuit de collecte et de traitement des autres déchets. Les particuliers pourront retirer dans les pharmacies des collecteurs adaptés (boîte jaune) pour y déposer leurs déchets de soins. La réglementation interdisant de conserver des déchets de soins au delà d'un certain laps de temps, il sera impératif de rapporter son collecteur en pharmacie à la date prévue. Tous les 3 mois, une société agréée échangera les boîtes pleines collectées contre de nouvelles boîtes et emmènera l'ensemble des déchets vers le site de traitement de Nogent sur Oise (60).

Ce service, entièrement financé par la collectivité, est accompagné d'une campagne de communication auprès des usagers potentiels. Une aide conjointe du Conseil Régional de Picardie et de l'ADEME a été apportée à cette opération exemplaire qui pour le moment est unique en Picardie. ■

ADEME - Moïse LEFRANC
03 22 45 55 44

Sensibilisation des acteurs de la construction à la HQE®

A l'initiative du Syndicat des architectes l'Aisne (relayé par les syndicats de l'Oise et de la Somme et soutenu par la Maison de l'architecture de Picardie), des stages d'initiation à la Haute Qualité Environnementale (HQE®) ont été organisés à Laon et à Amiens.

3 sessions de 2 jours assurées par le GEPA (Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes) ont permis à 31 architectes picards et à un Maître d'Ouvrage de connaître l'histoire, les enjeux et les cibles de la démarche HQE®.

Au cours de ce stage, des études et exercices spécifiques ont porté sur :

- le Système de Management de l'Opération (SMO) et les actions et décisions à mettre en œuvre avant d'envisager la détermination des cibles;

- la santé dans le bâtiment (matériau et système mis en œuvre), et son implication dans les diverses cibles;

- l'application du SMO et des cibles retenues sur un projet concret.

Tous les architectes prolongeront ce stage par des réunions régulières leur permettant de confronter leurs expériences et outils, et de rencontrer des acteurs du Développement Durable.

Quelques-uns compléteront cette formation par des stages plus approfondis sur les cibles ou sur le SMO. En 2006, il est déjà envisagé de reconduire ce stage dans l'Oise pour des architectes qui n'auraient pas pu suivre les précédentes sessions. ■

Benoît CHARUEL
Syndicat des architectes de l'Aisne :
03 23 61 22 22

10 ANS DE RÉDUCTION DES COV EN PICARDIE

Dés 1995, les premiers programmes de réduction des émissions Composés Organiques Volatils (COV) ont porté sur les gros émetteurs de la région (fabricant de papier peint, chimiste, équipementier automobile...). Face au renforcement de la réglementation, des émetteurs de plus en plus petits ont traité leurs effluents en privilégiant la réduction à la source (peinture poudre ou à base aqueuse, dégraissage par lessive) plutôt que des solutions de traitement (filtre, incinérateur). Les petits émetteurs ont ainsi été mobilisés grâce à une opération collective réalisée en partenariat avec le CETIM, le CTBA, l'INERIS et avec le concours des chambres consulaires et les chambres des métiers en 2004/2005. Au total, ce sont 4 790 tonnes de COV qui ont été évitées depuis 10 ans. Reste aujourd'hui à traiter les petites entreprises : pressings, carrossiers, imprimeurs... Les pressings font actuellement l'objet d'une opération collective menée par la chambre des métiers de l'Oise.

Yannick Paillet



ADEME - 03 22 45 55 37

Site : <http://extranet.cetim.fr/cov-picardie>



Développement de l'éolien, les collectivités locales s'engagent

L'arrêté tarifaire de juin 2001 a incité de nombreuses sociétés à prospecter sur la région Picardie.

Les collectivités locales, sensibles aux retombées financières, se montrent accueillantes aux porteurs de projets mais ont du mal à évaluer objectivement les propositions et la pertinence des choix d'implantation.

⌚ Dans l'évolution du contexte énergétique, l'éolien n'a de sens que lorsque l'offre énergétique est adaptée à la demande et aux lieux de consommation.

⌚ Le développement de l'éolien s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement économique du territoire compétences directes des structures intercommunales. Les projets doivent d'abord s'implanter hors des seules limites communales pour leur garantir un aménagement concerté. Ils doivent ensuite permettre d'enrichir les documents d'urbanisme mis en œuvre, dans le cadre de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) : Charte de projets, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme...etc.

⌚ Depuis 2004, plusieurs structures intercommunales (CC des Vallons d'Anizy, CC du Plateau Picard, CC de la Région de Château Thierry, et 6 autres CC de la Somme...) ont décidé de mettre en place un schéma territorial éolien pour définir collectivement des "zones de développement de l'éolien". Objectif : impliquer et redonner aux décideurs et acteurs locaux, les moyens de participer aux choix d'implantation de l'éolien en cohérence avec les caractéristiques locales et les politiques d'aménagement du territoire.

⌚ A travers un débat local sur l'énergie, la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry a pu réaliser une "planification territoriale de l'éolien" (concertation élargie sur l'évolution du contexte énergétique local en considérant l'offre et la demande énergétique).

Elle lui a permis de présenter le schéma territorial éolien et de réfléchir à des actions d'économie d'énergie sur le patrimoine des communes et au développement d'autres types d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique...) sur le territoire. ■

ADEME - Christophe ROGER
03 22 45 55 41



Concilier économie et préoccupations environnementales : les plans de déplacements d'entreprise (PDE)

Depuis 1975, la distance domicile / travail a en moyenne doublé en France.

La Picardie fait partie des régions où les salariés se déplacent le plus pour se rendre à leur travail (21 km contre 15 km en moyenne). Cela a des conséquences en terme de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre, de sécurité routière, de pollution atmosphérique ou de congestion.

⌚ C'est pourquoi l'ADEME propose d'accompagner les entreprises qui souhaitent bâtir un Plan de Déplacements d'Entreprise. Le PDE est une démarche globale et personnalisée d'optimisation des déplacements au sein d'une entreprise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

⌚ Il envisage une panoplie de solutions pérennes et pragmatiques (covoiturage, transport en

commun, modes doux...) en associant les besoins de l'entreprise à des objectifs environnementaux.

⌚ Une étude de gisement des entreprises susceptibles de s'engager dans un PDE a été lancée en partenariat avec l'Observatoire Régional des Transports (résultats prévus pour la fin du premier semestre 2006).

⌚ Dès à présent, l'ADEME Picardie propose un accompagnement de la phase de projet à la phase de réalisation : expositions de sensibilisation, brochures, soutien technique et financier pour la mise en place de la démarche. ■

ADEME - Yannick PAILLET
03 22 45 55 37

À lire



Eco-Communication, vers une communication plus éco-responsable...

ADEME ÉDITIONS/Mars 2005

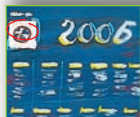
Ce guide présente des pistes d'améliorations environnementales pour la conception et la réalisation d'opération de communication et notamment pour des éditions et des colloques.



Le Petit Livre Vert pour la Terre

Fondation Nicolas Hulot/ADEME

Notre planète a besoin de nous. Parce que chacun de nos gestes compte, ce Petit Livre Vert recense plus de 100 gestes à mettre en pratique dans notre vie quotidienne pour relever ensemble le Défi pour la Terre.



Agenda

Les Rendez-vous de l'ADEME

Le 2 mars 2006 de 17h30 à 19h30

« Eco-consommation : Achetez mieux et jetez moins » à AMIENS
Rens. 03 22 45 18 90

8ème Congrès de la Fubicy

Du 21 au 23 avril 2006 à Amiens

Rens. 03 22 72 55 13

Les Rendez-vous de l'ADEME

Le 4 mai 2006 de 17h30 à 19h30

« Concertation et environnement » à Amiens
Rens. 03 22 45 18 90



n° 9.

Le journal d'information

de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Délégation Régionale Picardie. Immeuble APOTIKA - 67, Avenue d'Italie 80094 Amiens cedex 03
Tél. 03 22 45 18 90 - Fax 03 22 45 19 47
e-mail : ademe.picardie@ademe.fr

Directeur de publication
Christian FABRY

Conception et réalisation
Grand Nord Groupe oz'iris - 03 22 80 50 20